



# COMMUNIQUÉ

## RÉACTION DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES À LA PARUTION D'UN ARTICLE DANS LA PRESSE

**Montréal, le 26 mars 2015.** – M<sup>e</sup> Denis Roy, président de la Commission des services juridiques (CSJ), souhaite rétablir les faits suite à la parution dans le journal « La Presse » d'aujourd'hui, d'un article du journaliste Denis Lessard prétendant que la « Commission des services juridiques prévoyait un déficit de 16 millions pour 2015 ».

La CSJ n'a pas fait ni annoncé de déficit budgétaire tel qu'il appert des rapports annuels de gestion où sont rendus publics les états financiers vérifiés à chaque année.

En fait, les chiffres sur lesquels s'est basé le journaliste font état d'un déficit d'exercice qui ne constitue pas un déficit budgétaire tel que suggéré dans l'article.

Le déficit d'exercice annoncé pour 2015 s'explique par la mise en œuvre de la demande du Secrétariat du Conseil du trésor à l'effet que la CSJ utilise les surplus qu'elle a cumulés au lieu de se voir accorder les crédits nécessaires à ses besoins pour l'exercice visé.

En fait, le déficit d'exercice 2014-2015 reflète au contraire de ce que suggéré par le journaliste, une situation illustrant une saine administration des fonds publics.

### À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé, en droit de l'immigration et en droit des jeunes. Elle est également l'organisme chargé d'offrir les services prévus à la *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale*, soit le Service d'aide à l'homologation (SAH), en vigueur depuis le 10 octobre 2013, et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : <http://www.csj.qc.ca/>.

-30-

Source : M<sup>e</sup> Richard La Charité, [rucharite@csj.qc.ca](mailto:rucharite@csj.qc.ca)  
Directeur du Service des communications  
(514) 873-3562, poste 261